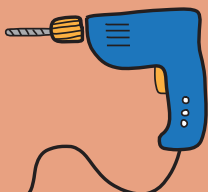


Je réduis mes déchets

J'emprunte ou je loue au lieu d'acheter



Je fabrique mes produits cosmétiques et ménagers ¹



Au bureau ou pour les fêtes, j'utilise de la vaisselle lavable



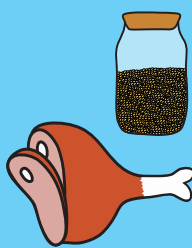
Je donne ou je vends au lieu de jeter



Je teste les couches lavables ²



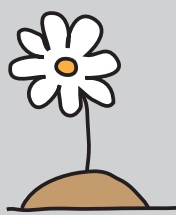
J'achète à la coupe et en vrac (et j'apporte mes contenants !)



Je mets un autocollant stop pub sur ma boîte aux lettres ³



Je composte mes déchets de cuisine et de jardin ⁴



Je range mon frigo et je fais une liste avant d'aller en courses



¹ La Communauté de Communes propose des ateliers gratuits de fabrication de produits ménagers et cosmétiques au naturel.
² Vous êtes jeune parent et vous souhaitez tester les couches lavables ? La Communauté de Communes vous donne une couche !
³ Des autocollants stop pub sont disponibles gratuitement dans votre mairie.
⁴ Vous habitez en appartement ? Contactez la Communauté de Communes pour mettre en place un composteur partagé !

03.87.05.24.36
dechets@cc-saulnois.fr

Zoom sur... les déchets spécifiques

Les déchets dangereux



Les produits chimiques usagés constituent un danger pour votre santé et pour notre environnement ; ils sont un réel facteur de pollution. C'est pour bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés qu'ils doivent être déposés en déchèterie. Ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles, ni dans les canalisations !

Jardinage, nettoyage, travaux, etc. Il existe des alternatives à l'utilisation des déchets dangereux : paillage des sols, fabrication de produits naturels et sains à base de vinaigre blanc, bicarbonate de soude, etc.

Les piles



Aujourd'hui, moins d'une pile sur deux est triée en France ! En plus de leur caractère polluant si elles sont jetées dans la nature, les piles contiennent des métaux rares qui peuvent être recyclés si les piles sont triées et rapportées dans un point de collecte (déchèterie, supermarché, mairie, etc.).

En moyenne, on recense 106 piles dans chaque habitat français. Pour les limiter et faire des économies, pensez aux piles rechargeables.

Les déchets d'équipement électriques et électroniques

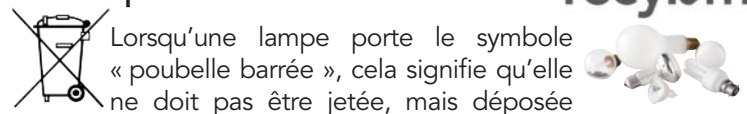


Si nous avons tous le réflexe d'apporter nos gros appareils électroménagers hors d'usage en déchèterie, beaucoup de petits appareils électriques et électroniques sont jetés à la poubelle ou stockés dans les maisons.

Parce qu'ils contiennent des métaux rares ou des composés polluants, il est important de déposer tous les appareils électriques et électroniques hors d'usage à la déchèterie.

S'ils sont encore utilisables, pensez à la réparation, à la vente ou au don.

Les ampoules et néons



Lorsqu'une lampe porte le symbole « poubelle barrée », cela signifie qu'elle ne doit pas être jetée, mais déposée dans un point de collecte (déchèterie, supermarché, etc.) afin d'être collectée et traitée séparément.

Plus de 90% des matériaux constitutifs des lampes sont recyclables : terres rares, métaux et verre peuvent ainsi avoir une seconde vie. D'autres composants subissent des traitements appropriés, comme le mercure qui est neutralisé pour empêcher son rejet dans l'environnement.



Guide pratique du TRI

Nouvelles consignes

Mêmes collectes

Ce qui change chez vous



Attention, à partir du 1er janvier 2020, les consignes de tri changent pour les 128 Communes de la Communauté de Communes du Saulnois. Désormais, vous pouvez déposer dans vos sacs jaunes tous vos emballages sans exception : emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

Les nouvelles consignes vous simplifient le tri :

1. C'est un emballage ? Dans le sac de tri !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Les modalités de collecte ne changent pas : mêmes sacs transparents pour déposer les emballages recyclables et les papiers & mêmes jours de collecte.



Informations pratiques

Contact

Les locaux du service déchets ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois sont situés :
Centre Technique Communautaire (bâtiment orange)
Zone d'activité de Morville-lès-Vic

Horaires d'ouverture au public :

lundi	8h30 - 12h	14h - 17h
mardi	8h30 - 12h	14h - 17h
mercredi	fermé	14h - 17h
jeudi	8h30 - 12h	14h - 17h
vendredi	8h30 - 12h	14h - 16h
week-end	fermé	

tél : 03.87.05.24.36
mail : dechets@cc-saulnois.fr
adresse postale :
14 ter place de la Saline - BP 54
57170 CHÂTEAU-SALINS

4 déchèteries communautaires vous accueillent sur le territoire du Saulnois

Déchèteries de **Château-Salins** (route de Hampont) & de **Dieuze** (route de Loudrefing) :

lundi	9h - 12h	14h - 17h
mardi	9h - 12h	14h - 17h
mercredi	9h - 12h	14h - 17h
jeudi	fermé	fermé
vendredi	9h - 12h	14h - 17h
samedi (du 01/04 au 31/10)	8h - 12h	14h - 18h
samedi (du 01/11 au 31/03)	9h - 12h	13h - 17h

Déchèteries d'**Albestroff** (rue du Stade) & de **Delme** (zone des Pointes St Georges) :

lundi	fermé	fermé
mardi	9h - 12h	14h - 17h
mercredi	fermé	14h - 17h
jeudi	9h - 12h	14h - 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 17h
samedi (du 01/04 au 31/10)	8h - 12h	14h - 18h
samedi (du 01/11 au 31/03)	9h - 12h	13h - 17h

Les 4 déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés. N'oubliez pas votre Pass Déchets pour rentrer !

Enlèvement gratuit des **encombrants** sur demande auprès de l'ASSAJUCO, ou dépôt directement aux Greniers de l'Entraide, impasse Jean Laurain à Dieuze.

contact@assajuco.fr
tél : 03.87.86.84.98
www.assajuco.fr

Les ordures ménagères résiduelles sont uniquement collectées dans les bacs pucés mis à disposition par la Communauté de Communes du Saulnois.

IMPORTANT : Vous déménagez (dans le Saulnois ou hors Saulnois) ? Vous changez de composition de foyer ?

N'oubliez pas de contacter le service déchets ménagers et votre mairie afin de connaître les démarches à effectuer.

tél : 03.87.05.24.36
dechets@cc-saulnois.fr

Une question ?
Plus d'informations ?
www.cc-saulnois.fr
03.87.05.24.36
dechets@cc-saulnois.fr

Téléchargez l'application guide du tri disponible gratuitement dans l'App Store, Google Play et Windows Phone



#SUIVEZMOI
SUR COMMISSIONSDETRI.FR



Papiers et emballages

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



Tous les papiers : journaux, magazines, livres, prospectus, catalogues, enveloppes (même avec fenêtres), courriers, lettres et autres papiers...



Tous les emballages en carton, cartonnets, briques



Tous les emballages métalliques : boîtes, canettes, bidons, couvercles, bombes aérosol en métal, barquettes, papier aluminium...



Bouteilles et flacons plastique

+ NOUVEAU !
Tous les autres emballages



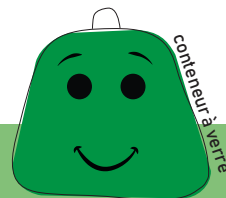
Attention à ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres
Erreurs de tri : couches, mouchoirs, jouets, litières d'animaux...

Pour les renouvellements de sacs jaunes, veuillez vous adresser en mairie.



SIMPLIFIEZ-VOUS LE TRI !

Même bien trié, un déchet a un impact environnemental et financier.
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



Emballages en verre



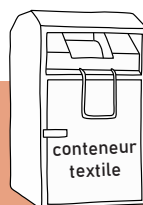
Bouteilles et canettes en verre (sans les bouchons)



Pots et bocaux en verre (sans les couvercles)



Erreurs de tri : vaisselle cassée, miroirs, pots en terre, céramique, porcelaine...



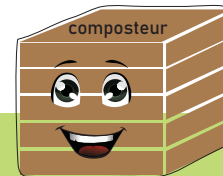
Textiles



Vêtements
Linge de maison
Chaussures
Maroquinerie



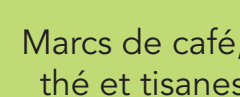
Même usés (tachés, troués), tous les textiles, propres et secs, peuvent être valorisés. Ils sont à déposer dans le conteneur textile dans des sacs fermés.



Déchets biodégradables



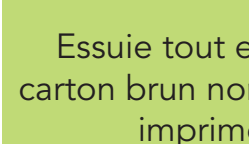
Restes de fruits ou légumes crus ou cuits



Marc de café, thé et tisanes



Coquilles d'œufs



Essuie tout et carton brun non imprimé



Déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs, paille, petites branches...



Les actions de promotion du compostage de la Communauté de Communes :

- vente de composteurs à tarifs préférentiels,
- don de bioeaux,
- diffusion du guide du compostage,
- animation du réseau de guides composteurs
- mise en place de sites de compostage partagé...

Contactez le service déchets ménagers au 03.87.05.24.36



Ordures ménagères résiduelles

Couches et textiles sanitaires, lingettes, vaisselle cassée, jouets hors d'usage, objets, balayures et sacs aspirateur, litières d'animaux...



Déchèterie

Déchets volumineux et toxiques



ENCOMBRANTS



DÉCHETS VERTS



GRAVATS



BOIS



MÉTAUX



CARTON



MOBILIER



TEXTILES



VERRE



DEEE



AMPOULES ET NÉONS



CARTOUCHES D'ENCRE



PILES ET ACCUMULATEURS



BATTERIES



DÉCHETS CHIMIQUES



HUILE DE FRITURE



HUILE DE VIDANGE



RADIOGRAPHIES



DASRI DES PATIENTS EN AUTOTRAITEMENT



RÉUTILISATION RÉEMPLOI

en cours de mise en place



Refusés en déchèterie : ordures ménagères, pneus, amiante, extincteurs, bouteilles de gaz...

N'oubliez pas votre Pass Déchets !

